

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 305

Artikel: Les régions de montagne attendent toujours
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028500>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ces géants qui profitent de la « crise » (suite)

MOTOR-COLUMBUS S.A., BADEN

Cette société est née de la fusion, intervenue en 1923 de « Motor AG für angewandte Elektrizität » fondée en 1895 par W. Boveri comme société de financement de Brown, Boveri et Cie et de « Columbus AG für elektrische Unternehmungen » fondée en 1913, autre entreprise de financement et de participations. Ses intérêts sont concentrés surtout en Suisse (93 %), en Argentine et au Pérou. Elle détient un important portefeuille d'actions d'entreprises électriques, de sociétés industrielles et financières.

Depuis quelques années elle a développé son bureau d'ingénieurs, le secteur de la construction (participation majoritaire à Mobag) et immobilier (promotion de résidences de vacances en Suisse et en Espagne).

Enfin dès 1974, Motor-Columbus a été techniquement intégré dans le groupe Alusuisse dont elle dirige les activités d'ingénieurs, d'assistance technique, de gérance d'immeubles, d'entreprise générale et toute la politique énergétique à l'échelle mondiale.

Merci!

Merci à tous les abonnés qui ont renouvelé leur confiance à « Domaine Public » pour une année encore!

Nous serons en mesure dans quelques semaines de publier dans ces colonnes un bilan détaillé des réabonnements et de l'état des finances du journal.

P.S. — Si le journal ne vous parvenait pas régulièrement, n'hésitez pas à le faire savoir à l'administration (C.p. 1047, 1002 Lausanne): des exemplaires de chaque numéro sont conservés dans nos locaux.

Les régions de montagne attendent toujours

C'est déjà une évidence : les cantons et régions économiquement faibles de Suisse vont payer un lourd tribut à la récession économique actuelle. Celle-ci va accentuer les inégalités économiques régionales en Suisse. Quelques lignes pour aller plus loin!

La récession se traduit pour l'instant essentiellement par des fermetures de succursales et d'ateliers de sous-traitance. Or la présence de ces établissements industriels est relativement plus importante dans les cantons économiquement faibles. A cette faiblesse s'en ajoute une deuxième : le poids des branches industrielles très vulnérables (horlogerie) ou peu dynamiques (textiles, chaussures); ce sont des victimes toutes désignées du ralentissement économique. Autre faiblesse : la diversification insuffisante de l'économie de ces cantons.

Alors si les licenciements doivent prendre de l'importance (l'exportation du chômage par l'intermédiaire des travailleurs étrangers a bientôt ses limites), il est à craindre que la main-d'œuvre suisse ne se dirige, faute d'emplois, vers les grands centres industriels de Suisse, où les branches dynamiques connaissent un développement plus que réjouissant.

Il est facile d'imaginer les conséquences de ce phénomène : un accroissement des inégalités intercantionales, les cantons pauvres perdant leur substance humaine et économique au profit des cantons plus favorisés.

La situation économique actuelle montre bien les limites et les dangers de la politique de promotion économique des cantons pauvres. Cette politique s'est pratiquée à l'aide de moyens d'incitations : exonérations fiscales, terrains cédés gratuitement, aide financière temporaire, etc. D'une efficacité déjà limitée en période d'expansion, ces moyens sont inappropriés dans la conjoncture actuelle.

D'autre part, les cantons pauvres ont accueilli sur leur territoire maints établissements industriels, dont les centres de décision sont à l'extérieur. Or

aujourd'hui, la formule devient plus fréquente : ... par suite de mesures de rationalisation, la Direction générale de la Maison-mère se voit contrainte de fermer l'atelier et de concentrer l'activité au siège central... c'est-à-dire généralement dans la zone riche du pays. Belle formule, mais qui n'est que riche de sens pour les cantons pauvres et pour les travailleurs. Et dans le climat de la croissance zéro, il n'y aura guère de nouvelles entreprises à attirer.

Dans un tel contexte, une véritable politique économique régionale, concernant toutes les régions et toutes les activités économiques du pays, est plus que jamais nécessaire. Utopie politique ? peut-être, mais les faits aidant...

A propos, une première ébauche de politique économique régionale a été mise sur pied avec l'adoption par les Chambres fédérales le 28 juin 1974 de la loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne. L'entrée en vigueur était prévue pour le début de cette année, pour autant que le Conseil fédéral en décide ainsi car c'est de sa compétence. Aujourd'hui encore, les régions de montagne attendent.

Le mauvais exemple des commissaires du Conseil national

La difficulté avec laquelle la commission du Conseil national vient de se déterminer une nouvelle fois pour la solution dite du délai en matière d'interruption de grossesse (onze voix contre onze, avec intervention de la voix présidentielle pour confirmer un choix qui avait déjà été fait le 14 janvier à Zurich) laisse à penser que le Conseil fédéral pourrait présenter un contre-projet qui non seulement préserverait le statu quo, mais permettrait un retour en arrière dans ce domaine fort controversé.